

PORT-LA NOUVELLE, LE 22 SEPTEMBRE 2021

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS – N°2021-AMI ZAL001**

-----  
**IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT**

La SEMOP Port-La Nouvelle, en sa qualité de concessionnaire du port de commerce de Port-La Nouvelle, a été saisie en vue d'installer une usine de production d'hydrogène vert.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issus de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L 2122-1-1 du même code.

Destination du domaine public portuaire et caractéristiques de l'emplacement : exploitation d'un terrain remblayé à la côte 2,40 NGF, non viabilisé, destiné à l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène vert, d'une superficie totale de 5.6088 HA.

L'aménagement devra intégrer les prescriptions applicables du PPRt de Port-La Nouvelle, approuvé le 9 novembre 2014.

Durée de l'occupation : La durée de la convention d'occupation temporaire sera de 20 ans sous réserve du respect des dispositions de l'article L.2122-2 du CG3P.

La redevance afférente à cette occupation est établie conformément aux dispositions du Code général des propriétés des personnes publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente de convention d'occupation temporaire, le candidat devra manifester son intérêt aux moyens d'une demande signée d'intention d'occupation du site.

- Une demande signée d'intention d'occupation du site ;
- Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
- Ses derniers bilans, comptes de résultat, expérience et activité permettant de justifier de sa capacité technique et financière à réaliser le projet présenté,
- Un dossier de candidature présentant le projet en détaillant le maximum et reprenant notamment :
  - La nature de l'activité envisagée et l'intégration de cette activité au niveau local et régional ;
  - les installations et aménagements projetés et le montant des investissements estimés ;
  - la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée ;
  - la redevance d'occupation annuelle proposée.



Date limite de remise des candidatures : 6 octobre 2021 – 12h auprès de la Direction d'exploitation de la SEMOP, par courrier en RAR ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

SEMOP PORT LA NOUVELLE

115 AVENUE ADOLPHE TURREL

11210 PORT LA NOUVELLE

FRANCE

[charlotte.mauger@pln-port.com](mailto:charlotte.mauger@pln-port.com) et [yann.wickers@pln-port.com](mailto:yann.wickers@pln-port.com)